ASMB TIR à L'ARC

Saison 2008-2009

INFORMATIONS GENERALES

LIEU DE PRATIQUE

Centre sportif PIERRE DE COUBERTIN

- Salle n°2 du gymnase de **SEPTEMBRE à JUIN**
- Terrain extérieur toute l'année selon les conditions d'accès précisées dans le règlement intérieur.

HORAIRES

SALLE :

- Mardi 18H45 - 20H30 : Initiation enfants débutants, perfectionnement enfants 2ème année de pratique
  20H00 - 22H30 : Entraînement libre
- Jeudi 20H00 - 22H30 : Perfectionnement adultes et ados pour tous à partir de la 2ème année
- Vendredi 19H00 - 20H30 : Initiation adultes et ados débutants
  20H30 - 22H30 : Entraînement libre

EXTERIEUR :

- Lundi au Vendredi de 17H30 à 22H00 ou à la tombée de la nuit.
- Samedi de 14H00 à 20H00 ou à la tombée de la nuit.
- Dimanche de 09H00 à 18H00 ou à la tombée de la nuit.

COORDONNEES CLUB

Adresse : ASMB Tir à l'Arc
Mail des Courlis
78180 Montigny-le-Bretonneux

Site WEB : http://tiralarcmontigny.free.fr

Courriel club : tiralarcmontigny@free.fr

CONTACTS CLUB

Président :	Nicolas VACHETTE	nicolas.vachette@wanadoo.fr
Trésorier :	Sylvie MEYER	s.meyer89@wanadoo.fr
Secrétaire :	Jean-François RAT	jf.rat@free.fr
Initiation : Enfants :	Jean François RAT	jf.rat@free.fr
	Jean-Yves FLEURANCE	jyfleurance@orange.fr
Adultes :	Bernard LESNE	blesne2@wanadoo.fr
	Bernard GUESDON	
	Philippe POMMIER	pommierph@numericable.fr
Matériel :	Pierre JUSTE	justepierre@yahoo.fr
	Laurent LARZILLIERE	
Formation :	Jean François RAT	jf.rat@free.fr
Inscription aux compétitions	Ludivine VACHETTE	ludivine.vachette@wanadoo.fr
Sportif	Jean-Yves FLEURANCE	jyfleurance@orange.fr
Loisir :	Véronique PINET-RICHARD	richard-pinet@wanadoo.fr
Communication :	Marie-Claire VERDURE	mverdure@aastra.com
Webmaster	Sébastien CASULLI	casulli@free.fr

INSCRIPTION

Comme le précise le règlement intérieur, la **CTA-ASMB** (Compagnie de Tir à l'Arc de l'Association Sportive de Montigny le Bretonneux) est une section de l'**ASMB** affiliée à la **FFTA** (FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC).
Chaque membre du club est donc titulaire d'une licence **FFTA** dont le coût est inclus dans l'inscription (sauf inscription en 2ème club).

L'inscription au club est soumise :

- à l'acceptation du règlement intérieur du club
- au paiement des cotisations dans les délais fixés par le comité de section
- à la transmission d'un **certificat médical** attestant l'absence de contre indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition daté de **Août 2007** au plus tôt.
- à la ***participation active*** aux manifestations et activités de la vie du club.

COTISATIONS

• Cotisation adulte (> 18 ans)	**125 €**
• Cotisation jeune (de 12 à 18 ans)	**101 €**
• Cotisation 2ème compagnie	**35 €**
• Réduction « famille » au delà du premier inscrit	**- 30 €**
• Forfait petit matériel pour débutant	**50 €**
• Participation aux frais d'initiation	**15 €**
• Cotisation membre d'honneur	**35 €**

DELAIS

- Débutants et 1ère inscription , paiement de la cotisation annuelle le jour de l'inscription au **FORUM** des **06 et 07 Septembre 2008**
- Réinscription des membres actuels au **FORUM.**
- Transmission au Secrétaire, ou au Président, ou aux Responsables de l'Initiation du club d'un certificat médical daté de **Août 2008** au plus tôt pour la validation des licences.
  - ✓ Débutants : au plus tard lors de la première séance d'initiation
  - ✓ Anciens : le plus tôt possible.

  Rappel : le certificat médical est obligatoire pour la prise de licence et pour l'adhésion au club.
- Autorisation parentale pour les mineurs, à fournir au plus tard le **07/10/08**
- 1 photo d'identité pour les nouveaux membres à fournir avant le **07/10/08**

ECOLE DE TIR 2008/2009

Conformément au règlement intérieur, la Compagnie organise pour la saison 2008/2009 des stages d'initiation et de perfectionnement selon les modalités suivantes :

A) Jeunes : de 12 à 14ans « débutants » :

Stage d'essai et d'initiation du **30 septembre au 16 décembre 2008.**
Du 06 janvier au 23 juin 2009 suite de l'initiation pour ceux qui voudront continuer le Tir à l'Arc, le Club se réservant le droit de refuser cette suite (non-aptitude constatée, éléments perturbateurs…).
Prêt d'un arc par le Club pour l'année.
Petit matériel à la charge de l'archer (forfait à l'adhésion).
Encadrement tous les **Mardis**, hors vacances scolaires, de **18h45 à 20h30**.
Accès aux pas de tir pour le reste de l'année selon règlement intérieur du Club.
Participation à une compétition Débutants et au Challenge des Lacs.

B) Jeunes : de 12 à 14ans « 2ème et 3ème année » :

Stage perfectionnement du **30 septembre 2008 au 23 juin 2009.**
Prêt d'un arc par le Club pour l'année.
Encadrement tous les **Mardis**, hors vacances scolaires, de **18h45 à 20h00**.
Accès aux pas de tir pour le reste de l'année selon règlement intérieur du Club.
Participation à des compétitions Débutants, ou officielles, et au Challenge des Lacs, à voir avec les initiateurs en charge des enfants.

C) Adultes et Ados , 14 ans et plus « débutants » :

Stage d'initiation du vendredi **03 octobre 2008 au 26 juin 2009**.
Prêt d'un arc par le Club pour l'année.
Petit matériel à la charge de l'archer (forfait à l'adhésion).
Encadrement tous les **Vendredis**, hors vacances scolaires, de **19h00 à 20h30.**
Ados : le Club se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de l'initiation et donc à l'adhésion au Club en cas de non-aptitude constatée ou d'éléments perturbateurs….
Participation à une compétition Débutants et au Challenge des Lacs.

D) Adultes et Ados , 14 ans et plus «2ème , 3éme Année et plus» :

Perfectionnement tous les jeudis du **11 septembre 2008 au 18 juin 2008**, hors vacances scolaires, de **20h00 à 22h00.**
Prêt d'un arc par le Club pour l'année si l'Archer n'a pas son matériel moyennant un forfait annuel.
Location de l'arc : ***75€/an*** à partir de la 3ème année.

ASMB TIR à L'ARC
SAISON 2008/2009

RENDEZ - VOUS IMPORTANTS POUR VOTRE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU CLUB et principales compétitions

Participation active

Mardi 09 septembre 2008 - 18H30	Début des entraînements en salle
Vendredi 19 et 26 septembre 2008 - 19H00	Séance réglage arc
Mardi 30 septembre 2008 - 18H45	Début des séances Initiation débutants " Enfants "
Vendredi 03 octobre 2008 - 19H00	Début des séances Initiation débutants " Adultes et Ados "
Samedi ?? octobre 2008 - 09H00	Remise en état de la ciblerie intérieure et du matériel
Vendredi 19 décembre 2008 - 19H00	Rencontre ludique de fin d'année pour tous les adhérents
Vendredi 23 Janvier 2009 - 19H00	Tir de la Saint Sébastien
Dimanche ?? janvier 2009	Concours Débutants à Rambouillet (faisant partie de l'initiation)
Dimanche ?? février 2009	Concours interne au club
Avril 2009	Remise en état de la ciblerie extérieure et intérieure - Révision du matériel
Dimanche ?? Avril 2009	"Challenge des Lacs" (faisant partie de l'initiation) Concours organisé et réservé aux archers débutants des 6 clubs de Saint-Quentin en Yvelines
Vendredi 01 mai 2009	- Tir du Muguet (78)
Samedi 06 Juin 2009 - 11H30 (*)	- BBQ le midi + Tir du Roy et du Roitelet à 15h00
Mardi 09 juin 2009 - 20H00	Assemblée générale du club
Dimanche 21 Juin 2009 (*)	Sortie club, disciplines de parcours
Vendredi 26 juin 2009	Clôture de la saison 2008/2009

(*) Dates susceptibles d'être modifiées en fonction du calendrier sportif, non connu à ce jour

AUTORISATION PARENTALE
POUR UN ENFANT MINEUR

Je, soussigné .....

demeurant .....

.....

Père, mère, ou représentant légal de l'enfant :……

…….né(e) le .....

à pratiquer le tir à l'arc au sein du club de Montigny le Bretonneux affilié à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC (FFTA).

Les horaires m'ont été communiqués, en foi de quoi ……

☐ est autorisé(e) à quitter le club à la fin des cours *

☐ n'est pas autorisé(e) à quitter le club à la fin des cours et doit attendre son accompagnateur *

* Cochez la case qui vous concerne.

Je prends note que la responsabilité des éducateurs et des dirigeants de la CTA-ASMB se limite aux lieux d'entraînements (salle ou terrain extérieur) et aux horaires d'entraînements.

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon fils, ma fille, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

Fait le .....

A .....

Signature : Père, Mère
Représentant légal

ASMB TIR à L'ARC

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : CONSTITUTION

La **CTA-ASMB** (Compagnie de Tir à l'Arc de l'Association Sportive de Montigny le Bretonneux) est une section sportive de l'**ASMB** dont le but est la pratique du tir à l'arc sportif. La **CTA-ASMB** est affiliée à la **FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc)**. Elle est régie par les statuts et règlements de l'**ASMB** ainsi que le présent règlement intérieur.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

La **CTA-ASMB** est administrée par un comité de section chargé de la gestion administrative et financière ainsi que l'animation sportive du club.
Le comité de section est composé de membres élus chaque année à la majorité des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale de section. Est électeur à l'Assemblée Générale tout membre de la **CTA-ASMB** à jour de sa cotisation , âgé de plus de 16 ans le jour de l'Assemblée Générale et inscrit depuis plus de 6 mois au Club.
Le comité de section élit chaque année son bureau composé au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, au plus tard 15 jours après l'Assemblée Générale du club.
La trésorerie est alimentée par les cotisations annuelles des membres de la **CTA-ASMB**, par les subventions de l'Office Municipal des Sports (OMS) et par les dons de toutes personnes ou collectivités s'intéressant au club.
Le président de la **CTA-ASMB** a délégation pour agréer l'adhésion de tout nouveau membre.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

L'inscription a lieu chaque année suivant les modalités suivantes :
- Inscription ou réinscription avec règlement du montant de la cotisation annuelle selon tarif défini et la date limite par le comité de section..
- Inscription définitive après présentation d'un certificat médical et accord du président (autorisation parentale pour les mineurs)

- L'âge minimum est de 12 ans révolus au jour de l'inscription définitive.
- Tout archer s'**engage** à participer à l'entretien du matériel collectif et à **apporter** son concours lorsqu'une manifestation est organisée par le club.
- Tout archer inscrit est licencié à la FFTA par les soins de la **CTA-ASMB** et bénéficie ainsi de l'assurance fédérale.

ARTICLE 4 : INITIATION

La **CTA-ASMB** organise chaque année des stages d'initiation destinés à donner aux débutants le minimum de bagage technique pour le tir sportif et à définir les règles de sécurité essentielles. Ces stages sont encadrés par des initiateurs de la **CTA-ASMB**. La progression des archers est jalonnée par l'attribution de flèches de niveaux selon le règlement FFTA.
Un arc d'initiation est mis à la disposition des stagiaires pendant toute la durée de la formation. Tout débutant doit suivre un stage d'initiation jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau technique de la flèche bleue FFTA lui permettant de pouvoir utiliser en toute sécurité un matériel de compétition (arc classique ou arcs à poulies) sur un stand de tir officiel.
A l'issue de cette période, le stagiaire peut :

- soit continuer le stage
- soit rejoindre les autres archers et tirer aux créneaux horaires disponibles sous réserve qu'il ait acheté son matériel personnel ou loué un des arcs de la compagnie dans la mesure des possibilités de celle-ci (maximum 2 saisons sportives).

ARTICLE 5 : DISPLINE, ACCES AUX PAS DE TIR

Les horaires d'accès aux pas de tir (intérieur et extérieur) sont définis par l'OMS et doivent être strictement respectés.
L'accès des pas de tir est interdit aux archers de moins de 18 ans non-accompagnés d'un archer adulte autorisé de la compagnie.
L'accès au terrain de tir extérieur est autorisé à tous les archers ayant au minimum le niveau de la flèche bleue FFTA. Les autres archers ne peuvent y accéder que si un encadrement est présent.
Sur les pas de tir le tireur s'engage à respecter les consignes de sécurité et les ordres oraux ou écrits donnés par les responsables. Durant les séances d'initiation, l'un des initiateurs présents est responsable du pas de tir.
Le port de chaussure de ville est interdit à l'intérieur de la salle de tir.

ARTICLE 6 : ANIMATIONS

Dans le cadre des traditions de l'archerie, la **CTA-ASMB** organise chaque année le tir de la Saint-Sébastien et le tir de l'abat-oiseau (Tir du Roy).
Une fois par an, la **CTA-ASMB** organise un concours officiel FFTA. L'aide de tous les membres est alors nécessaire pour en assurer le bon déroulement.
A la fin de saison salle, la **CTA-ASMB** organise un concours interne strictement réservé aux membres (débutants et confirmés) de la **CTA-ASMB**.

FICHE D'INSCRIPTION 2008/2009

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

_____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____

DATE DE NAISSANCE _____

PROFESSION _____

TEL. DOMICILE _____ **PORTABLE** _____

E-MAIL _____

Débutant ☐ **Confirmé** ☐

ENFANT ☐ niveau FFTA ou Flèche _____

ADULTE/ADOS ☐ **2 ème CLUB** ☐

ECOLE DE TIR STAGE D'INITIATION

☐ **MARDI de 18H 45 à 20H 30** (début le 30/09/08)

☐ **VENDREDI de 19H 00 à 20H 30** (début le 03/10/08)

Pièces à fournir pour le début du Stage d'Initiation

☐ 1 PHOTO D'IDENTITE

☐ CERTIFICAT MEDICAL, daté de ***Août 2008*** au plus tôt, attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition.

☐ AUTORISATION PARENTALE